

informations



n° 37 - novembre 1996

D.F.C.I.

sommaire

2/3

L'expérience portugaise

4

L'expérience espagnole

5

Teneur en eau des combustibles
Risques météorologiques
en zone méditerranéenne

6

Mesures météorologiques

7

Annonces

8

Lu pour vous

 Cemagref



Recherche des causes

et

analyse du risque

Ce numéro fait suite au précédent, consacré à la recherche des causes. On y trouvera deux articles relatant les expériences portugaise et espagnole en matière de recherche des causes ; le reste du numéro est consacré à certains aspects de l'analyse du risque.

La recherche des causes des feux de forêts

l'expérience portugaise

(extrait de l'article : « Étude des causes des incendies de forêt dans sept communes de la région centre du Portugal », paru dans Options Méditerranéennes – série A n° 25 – 1995) (voir “lu pour vous” en dernière page)



Détermination des causes jusqu'en 1989

Au Portugal, jusqu'en 1989, à chaque incendie était attribuée une cause probable, déterminée par les gardes forestiers, les pompiers ou d'autres entités ou personnes pourvu qu'elles soient crédibles. Tant que le nombre d'incendies de forêt a été peu important (1500 environ pour la décennie de 1959 à 69) cette méthode s'est révélée très satisfaisante, bien qu'elle soit chargée d'une grande dose de subjectivité.

Avec l'explosion du nombre de feux et des surfaces brûlées observée à partir du milieu de la décennie 1970, il est devenu impossible d'attribuer à chaque feu une origine sûre.

Ainsi, dans la période comprise entre 1980 et 88, le pourcentage des feux ayant des causes inconnues était de

73,9% sur un total de 24 903 incendies de forêt.

Compte tenu de l'importance de la connaissance des causes pour la définition des politiques adéquates de prévention, les résultats obtenus n'étaient en aucune façon satisfaisants, au niveau national et surtout au niveau régional.

Constitution des brigades d'investigation des feux de forêt (Biff) et méthode de travail suivie

En 1990, sept brigades d'investigation ont été créées dans les régions nord et centre du Portugal et les premières recherches utilisant la méthode des indices physiques ont été mises en œuvre.

La méthode suivie s'applique à chaque incendie, l'abordant du général au

particulier par l'analyse de la géométrie du périmètre de la surface brûlée et par une lecture des indicateurs - indices physiques - laissés sur les pierres, la végétation, les troncs, poteaux, clôtures, etc. Ceux-ci permettent l'établissement de vecteurs de direction et sens de progression du feu, en aboutissant à la détermination de l'origine du feu.

À l'endroit considéré comme étant le point d'éclosion, on fait une lecture systématique des vestiges, de façon à épuiser toutes les possibilités de trouver la preuve ou les preuves matérielles qui permettent d'identifier la source de chaleur qui est à l'origine de l'incendie.

Avec cette méthode, on prétend réduire le pourcentage des causes inconnues dans l'échantillon de l'enquête.

Tableau I - Résumé du travail des brigades d'investigation (valeurs nationales)

Année	Nombre de brigades	Nombre d'investigations	Causes (%)			
			Négligence	Intentionnelle	Naturelle	Inconnue
1989*	1	31	-	-	-	-
1990	7	237	34	31	3	32
1991	24	476	39	29	4	28
1992	42	948	42	25	6	27
1993	46	1122	43	34	4	20
Moyenne			40	30	4	27

* Brigade expérimentale

Tableau II - Résultat des enquêtes sur les causes dans la région forestière de Coimbra

Année	Causes (%)			
	Négligence	Intentionnelle	Naturelle	Inconnue
1990	42	39	7	12
1991	34	35	3	28
1992	37	41	3	19
1993	41	35	2	22
Moyenne	39	38	4	20

Avec les preuves matérielles et les témoignages obtenus tout au long du processus d'investigation, on cherche à valider la classification de la cause, en recueillant les éléments nécessaires à un jugement criminel postérieur.

Pendant le processus d'enquête, on remplit une fiche technique contenant des informations diverses, relatives à la localisation, aux conditions météorologiques, à la surface et au type de végétation brûlée, à la caractérisation des combustibles, à l'ensemble des indicateurs permettant la classification de la cause : déclarations des témoins, croquis etc.

Un rapport est également adressé au ministère public et/ou à la police judiciaire, selon les cas.

Formation professionnelle et développement du nombre de brigades d'investigation

Un programme de formation des gardes forestiers et des techniciens a commencé en 1991 avec l'appui de la Fondation Luso-Américaine et de la police judiciaire. Une session annuelle est destinée à faire le bilan de la situation, fournir une formation permanente aux gardes et techniciens et former de nouveaux éléments. Aujourd'hui il existe dans tout le pays 46 brigades d'investigation, chacune avec 2 ou 3 gardes forestiers, dans un total de 7 régions forestières.

Les principaux objectifs à atteindre sont les suivants :

- déterminer les causes des incendies pour qu'il soit possible de mettre en œuvre une prévention adéquate,
- faire comparaître en justice les responsables des infractions prévues par la loi,
- traduire les causes déterminées en indices nationaux, régionaux et locaux de risque d'incendie.

En pratique, les deux premiers objectifs se complètent dans l'action des brigades d'investigation.

L'action en justice est le corollaire d'un bon travail de recherche. La comparution devant les tribunaux des suspects de crimes et délits d'incendie avec des actes d'accusation bien élaborés, contenant les preuves suffisantes pour une juste condamnation, représentera pour la société une sorte de restitution et fonctionnera comme une mesure de prévention par l'exemple donné.

À partir du moment où est connue, dans un village, la condamnation d'un incendiaire (par négligence ou intentionnellement), on arrive à rompre avec un certain climat d'impunité régnant encore quant à ce type d'infraction.

D'un point de vue exclusivement technique, certaines mesures de prévention seront mieux définies grâce à la connaissance des causes des incendies pour une situation donnée.

Expérimentation de la méthode des indices physiques

En 1989, la méthode des indices physiques a été expérimentée pour la première fois par Sergio Correia, technicien de l'ex-direction générale des forêts, sur le modèle appliqué couramment aux États Unis. Les résultats obtenus ont inspiré une confiance suffisante pour élargir son application.

Si, à l'aide de cette méthode, on ne peut pas connaître les causes de tous les incendies, il est toutefois possible d'enquêter, de façon exhaustive, sur chaque feu d'un échantillon significatif de la population totale des feux.

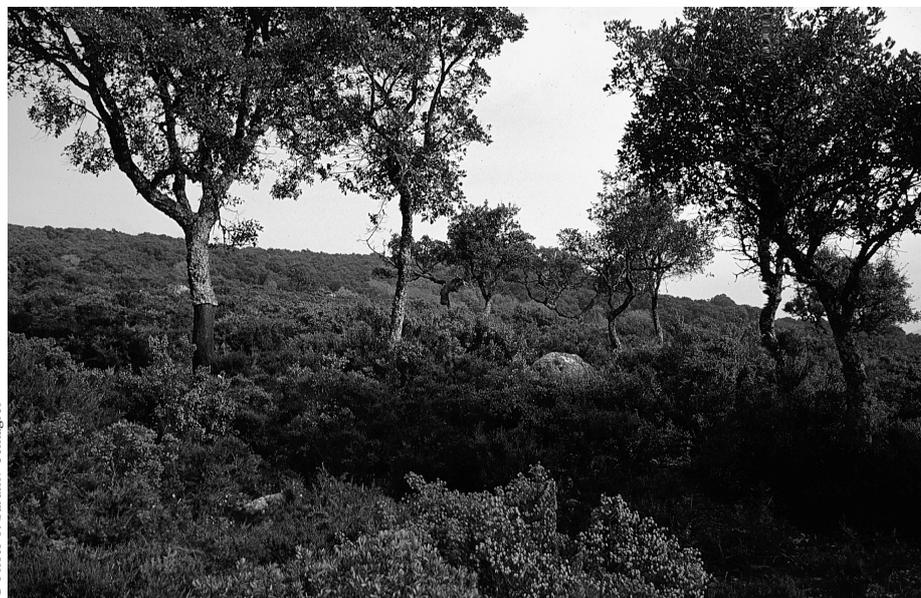
Quand un échantillon significatif a été obtenu, on peut extrapoler les résultats en évaluant non une relation feu-cause mais les tendances générales indicatrices des principaux groupes de causes.

La connaissance des causes sur des cas locaux concrets permet d'améliorer, dans les grands groupes de causes, et au niveau d'une région, la perception des mesures de prévention à prendre sur le court et le moyen terme.

*José Manuel PEIXOTO DA EIRA,
Instituto Florestal, Porto
Rui Manuel Natario,
Instituto Florestal, Lisboa
(Portugal)*

La recherche des causes des feux de forêts

l'expérience espagnole



© Photo T. Sardin / Cemagref

Il est très largement reconnu que la prévention est le moyen de lutte le plus efficace contre les feux de forêts, aussi, doit-elle être désormais comprise comme une priorité.

Par ailleurs le développement des moyens d'extinction est devenu si lourd financièrement qu'il devient urgent de prospecter d'autres voies de lutte.

La mise au point d'une politique de prévention adéquate passe nécessairement par l'analyse la plus exhaustive possible des causes des sinistres. C'est dans cette optique que fut réalisée l'étude suivante.

Amélioration de la recherche des causes de chaque incendie

L'ensemble des données collectées depuis 1968 présente de façon chronologique un certain nombre d'incendies dont la cause est demeurée inconnue. Ceux-ci représentent entre 20 et 30% du total des incendies annuels.

En 1991 fut mis en place un cycle de formation destiné aux agents forestiers, aux gardes civils, et à la police des provinces autonomes. Les 270 personnes qui ont suivi ces cours constituent aujourd'hui des équipes de recherche au sein des services des provinces autonomes et ont contribué de façon sensible à l'amélioration des résultats.

L'exemple le plus édifiant est celui de la Communauté de Valence (3 provinces, 1 204 782 ha de surface boisée, 3 923 841 habitants) : en 1995, 480 incendies se

produisirent dans cette région. Les enquêteurs identifièrent la cause de tous les incendies à l'exception de deux. L'origine s'est avérée criminelle pour environ 45% d'entre eux et les motivations associées ont pu être identifiées dans 100% des cas.

Dans le cas de la province de Malaga, 50% des feux d'origine criminelle ont pu être corrélés à une cause précise.

Les cours de formation à la recherche des causes d'une durée de 30 heures, s'étendent sur 5 jours et traitent les thèmes suivants :

- comportement du feu dans les incendies de forêt
- techniques de localisation de l'origine de l'incendie
- identification et protection contre les incendies
- travaux de terrain
- contexte socio-économique et feux de forêts.

Amélioration de la connaissance des motifs présidant à l'émergence des feux de forêts intentionnels

Entre 30 et 40% des incendies sont considérés intentionnels chaque année. L'identification individuelle de leur motifs implique une connaissance approfondie du contexte socio-économique de la région concernée.

Une étude sociologique basée sur la méthode Delphi* a donc été menée à travers toute l'Espagne pendant les périodes à haut risque des années 1992, 1993 et 1994. Elle a plus précisément porté sur les causes les plus fréquemment citées par l'opinion publique :

- le marché du bois d'œuvre
- le développement urbain
- le règlement relatif aux espaces protégés récemment créés (parcs naturels, parcs nationaux, réserves de chasse etc.)
- l'utilisation traditionnelle du feu dans l'agriculture et l'élevage ainsi que les subventions reçues par ces secteurs de l'économie.

Les conclusions de cette étude seront exploitées dans la mise au point de la méthodologie d'enquête et l'élaboration d'une politique de prévention mieux adaptée à la nature réelle du problème.

Ricardo VELEZ

* Disponible sur demande au centre de documentation

L'analyse du ris

F,H,I,S,T. C'est par ces lettres qu'on essaie de qualifier, pendant l'été, le degré du risque météorologique d'incendies. Derrière, se cache un travail de fourmis laborieuses, qui s'articule en 2 grandes étapes.

La première, purement météorologique, consiste à « préparer le terrain », c'est à dire de déterminer, pour chaque zone feux de forêts, l'ensemble des éléments qui entreront sans l'ana-

Un réseau de mesures de la teneur en eau des combustibles forestiers méditerranéens



© Photo C. Noulals / Cemagref

Depuis plusieurs années, l'équipe prévention des incendies de forêt de l'Inra suit, tout au long de l'été, l'état hydrique de la bruyère arborescente et de l'arbousier au voisinage du domaine expérimental de Ruscas (Var).

L'intérêt de cette opération, du point de vue de la prévention et de la lutte contre les incendies, a conduit le Circosc et la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne à vouloir généraliser la démarche sur l'ensemble des 15 départements de l'Entente et pour un nombre d'espèces représentatif de la diversité des peuplements forestiers et des formations végétales rencontrées.

L'ONF disposant d'un réseau de forestiers de terrain répartis sur l'ensemble des territoires concernés, l'État a confié à cet établissement le soin d'assurer la mise en place de l'ensemble de la logistique nécessaire.

Le principe général retenu a été le suivant pour la saison estivale 1996 : – dans chaque département, les agents ONF ont prospecté deux sites à raison de deux passages par semaine sur chaque site les lundis et jeudis.

– pour chaque site et chaque passage, l'agent ONF recueille des échantillons végétaux des deux espèces les plus représentatives de la strate arbustive basse qui constitue le vecteur de propagation du feu.

– ces échantillons sont portés à des laboratoires équipés pour réaliser les mesures de teneur en eau correspondantes à chaque prélèvement.

– ces résultats sont transmis par fax, rassemblés et analysés par un ingénieur forestier au Circosc, puis diffusés sous forme de graphiques et de cartes aux services opérationnels concernés.

Le suivi des sites a été assuré de manière systématique jusqu'au 16 août

1996. Au-delà de cette date, le dispositif a été modulé en fonction des situations météorologiques de chaque département, l'ensemble de l'opération s'arrêtant au 30 septembre 1996.

En conclusion, le Circosc espère pouvoir disposer, grâce à la mise en place expérimentale de ce réseau zonal, d'un outil d'aide à la décision complémentaire des cartes et indices de risques météorologiques utilisés à ce jour pour adapter au mieux la nature et l'ampleur des dispositifs préventifs.

À moyen terme, les données ainsi rassemblées pourront également être exploitées pour essayer de mettre en évidence, par espèces, des seuils de teneur en eau caractéristiques d'événements climatiques ou opérationnels majeurs.

A. MAILLET

ONF

Direction régionale

que météorologique en zone méditerranéenne

lyse (indice de sécheresse, vent, température, humidité de l'air, ensoleillement, pluies).

Puis vient l'analyse du risque. C'est une expertise qui doit être effectuée sur chacune des 105 zones, et qui mène à l'attribution d'une lettre qualifiant le risque météorologique, allant de F (faible) à T (très sévère). Cette lourde tâche revient au prévisionniste de l'antenne Météo-France qui

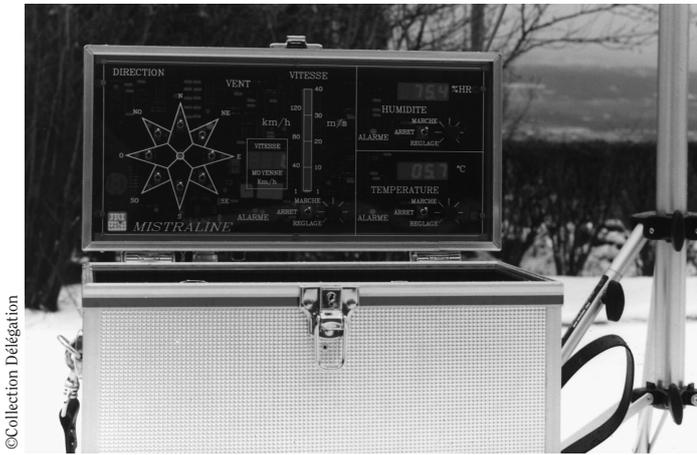
s'installe l'été au Circosc à Valabre. Pour l'aider, il existe des outils : les "indices de risque". Un indice de risque est obtenu par calcul automatique, c'est une simulation plus ou moins réussie du degré de risque à partir des paramètres météorologiques. Or, pour avoir une expertise de qualité, il est indispensable de mettre à disposition de l'expert de bons outils. Une étude réalisée dans le cadre du

projet MINERVE a mis en évidence l'intérêt d'un nouvel indice nommé IFM. Son plus ? S'appliquer aux zones d'arrière-pays et prendre en compte l'effet des pluies récentes sur le degré du risque. L'IFM a été testé en opérationnel pendant les étés 95 et 96.

Jacqueline BIDEZ,

Direction interrégionale Sud-Est
Météo-France

Un outil de mesures météorologiques pour le dispositif préventif feux de forêts 1996



©Collection Délégation

Depuis des années chaque feu présentant des particularités est analysé soigneusement. Parmi ces recherches, le service régional de Météo-France travaille sur ces incendies en affinant les données recueillies sur ces sites afin de mettre en évidence des particularismes locaux.

En 1993, l'analyse de certains feux du Var et des Hautes-Alpes a démontré que des situations particulières dues à des microclimats génèrent des effets sur le risque d'éclosion et la propagation de ces sinistres.

L'idée a donc germé de créer un outil capable de réaliser des mesures météorologiques pendant les journées à risque et de le mettre à disposition de l'ensemble des personnels prépositionnés dans le cadre du dispositif de surveillance.

Ces « mallettes météo » – puisque c'est de cela qu'il s'agit – permettent de mesurer la vitesse instantanée et la direction du vent, le vent moyen durant 10 mn, la température au sol et l'hygrométrie de l'air.

L'ensemble est compact et léger, facilement transportable, d'une utilisation quasi intuitive et d'une rapidité de mise en œuvre adaptée aux besoins des hommes de terrain.

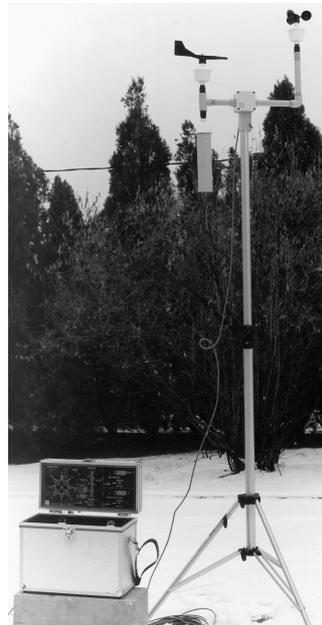
Le but poursuivi est simple : il s'agit d'améliorer l'analyse du risque par une détection précoce d'une situation météorologique particulière.

Pour cela, les outils de mesure des paramètres de la mallette sont équipés d'alarmes réglables. Les valeurs affichées sont définies par Météo-France en fonc-

tion des départements et de la réserve en eau du sol.

Dès que les valeurs plancher sont atteintes, le Codis du département est informé, les données sont alors transmises au Circosc à l'ingénieur prévisionniste de service qui analysera de façon plus technique le phénomène local. Très pratiquement le département pourra alors modifier son dispositif préventif en resserrant sa surveillance sur la zone considérée et l'état-major de zone pourra éventuellement modifier ou renforcer le guet aérien armé.

Ces outils performants, qui s'intégreront à un réseau de renseignement déjà très développé, seront à la disposition de tous les acteurs de la lutte et de la prévention. Ces mallettes peuvent être placées dans les tours de vigie, à bord des véhicules de commandement des groupes d'attaque, dans les véhicules de patrouille des services de la DDAF, de l'ONF et des forestiers-sapeurs et en général partout sur le terrain où une surveillance est exercée. De surcroît, des mesures pourront être réalisées sur les feux et les informations recueillies utilisées dans le cadre du retour d'expérience ou plutôt de la « capitalisation » puisque c'est désormais le vocable employé.



©Collection Délégation

Enfin, en dehors de la saison d'été, cet outil sera utilisé par les équipes de brûlage dirigé. Il est en effet nécessaire de relever l'ambiance météorologique du site pour définir la possibilité de mise en œuvre de cette technique et d'autre part les données sont nécessaires au renseignement de la fiche « brûlage dirigé » exploitée par l'Inra.

Voilà présenté en quelques mots cet outil dont la réalisation a été permise par le concours des ingénieurs du centre régional de Météo-France, d'une société privée, Jules Richard Instruments, qui a décidé d'investir dans un prototype. L'acquisition a par

ailleurs été cofinancée par la direction de la Sécurité civile, le conservatoire de la Forêt méditerranéenne, l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie et bien entendu les services et collectivités locales des départements de la Zone de défense Sud.

Une évaluation de cet outil et de son emploi va être lancée dans le courant du premier trimestre 1997. D'ores et déjà, certains départements ont fait savoir leur satisfaction quant à l'utilisation de ces mallettes et ont confirmé l'intérêt de ces informations dans l'analyse du risque « feux de forêts ».

Les départements qui le souhaitent peuvent acquérir des mallettes complémentaires en 1997 sur le plan de financement suivant :

- subvention de 25% État-DSC
- subvention de 25% État-conservatoire de la Forêt
- subvention de 15% Entente

Ces pourcentages s'appliquent au prix TTC de la mallette. La subvention mise en place à l'Entente et immédiatement disponible permet à ce jour l'achat de 116 mallettes complémentaires à celles déjà acquises.

Lt-colonel RIVALIN

ANNONCE

Forum international de la protection de la forêt

Des réunions d'experts se déroulent régulièrement au plan international pour évoquer les problèmes techniques liés à la protection de la forêt contre les incendies.

Il est apparu opportun à l'Entente, dans le cadre de sa vocation fédérative, – de lancer l'idée d'une manifestation permettant sous une forme nouvelle aux acteurs de terrain et aux décideurs de se rencontrer pour réfléchir en commun aux problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs responsabilités.

– d'apporter sa collaboration active à la réalisation de cet événement

Le patronage des institutions nationales et internationales concernées a été sollicité et obtenu ou est en cours de régularisation.

Des contacts se poursuivent avec d'autres partenaires : région Provence-Alpes-Côte d'Azur, conseil général des Bouches-du-Rhône, ville de Marseille, ville d'Aix-en-Provence... , susceptibles d'apporter leurs concours.

Le premier forum international de la protection de la forêt contre le feu pour objectifs :

- d'offrir un lieu d'échange d'idées à tous les acteurs internationaux concernés par le sujet,
- de permettre à ceux-ci de prendre connaissance des moyens que les industriels sont susceptibles de mettre à leur disposition et d'offrir un espace dynamique de contacts directs entre ces partenaires,
- de promouvoir le « savoir faire » de la France dans les domaines de la prévention

et de la lutte et de valoriser la notoriété de l'Entente et de ses partenaires institutionnels.

Il se décline sur trois axes :

- une exposition de matériels et de services sur une superficie de 30 000 m²,
- des démonstrations de matériels sur un terrain de manœuvre approprié,
- un colloque international autour des thèmes d'actualité dans le cadre d'ateliers et de tables rondes.

La manifestation se déroulera du 11 au 14 juin 1997 :

- Au Palais des congrès et au Parc des expositions de Marseille pour le colloque et l'exposition (11-13 juin),
 - sur le plateau de l'Arbois et l'aérodrome d'Aix-les-Milles pour la mise en œuvre des moyens aériens et terrestres (14 juin).
- Manifestation internationale, le forum s'adressera d'abord aux pays européens ou non, de l'arc méditerranéen et aux nations de l'ex-Europe de l'Est, qui n'ont pas eu, jusqu'à présent, l'occasion de participer activement à ce genre de rencontre. Il concernera également les pays d'Amérique du Nord et du Sud soumis au risque des incendies ainsi que les partenaires asiatiques et océaniques concernés (notamment la Chine et l'Australie).

Le contenu des travaux envisagés figure ci-après. Il fera l'objet d'un choix et d'une validation par un comité de pilotage constitué par les principaux partenaires ayant accepté de participer au projet et sans lesquels celui-ci ne pourrait se concrétiser. Ainsi défini, le forum, expression de la collaboration active des acteurs de la protection de la forêt contre le feu, doit devenir l'objectif prioritaire de l'Entente, qui en a été le promoteur, pour l'année 1997.

I – Les tables rondes

Ces rencontres permettent aux professionnels et industriels de chaque secteur d'échanger un savoir-faire

- *Pilotes :* aéronefs utilisés dans la lutte contre les

feux de forêts (bombardiers d'eau, commandement, guidage...)

- *Presse :*

– rôle de la presse dans l'information et la prévention des feux de forêts

- *Météo :*

– rôle de la météo dans les feux de forêts, – évaluation du risque dans la prévision et l'assistance à la lutte

- *Magistrats :*

– rôle de la magistrature dans la recherche des causes et des actions répressives

- *Forêts privées :*

– la forêt privée, acteur de la prévention

- *Assistance à la décision*

- *Recherche :*

– point sur les opérations en cours

- *Services de santé :*

– aspects médicaux de la lutte contre les feux de forêts

– problèmes liés à la prise de décision dans les milieux hostiles

- *Élus locaux :*

– responsabilité des élus locaux face aux feux de forêts

II – L'exposition

L'exposition permettra de présenter les matériels et les services concernant les professionnels impliqués dans la prévention et la lutte contre les feux de forêts. Une journée est prévue exclusivement pour des démonstrations :

– démonstration aérienne (avions, hélicoptères...)

– démonstration terrestre (véhicule tout terrain, matériels de débroussaillage et d'entretiens,...)

III – Les démonstrations

Sur un site méditerranéen conforme aux sites et obstacles rencontrés lors des interventions, les industriels pourront mettre en œuvre et démontrer les capacités réelles de leurs matériels ou services, lors de la journée de démonstration qui leur sera réservée, en point d'orgue du forum.

Contact :

*Entente interdépartementale,
Tél. 04 42 94 95 00*

ANNONCE

Création de l'Association internationale forêts méditerranéennes

L'Association internationale forêts méditerranéennes vient d'être officiellement créée le 11 octobre 1996 à Nice, lors des Rencontres de l'environnement. Ses statuts ont été approuvés par les ressortissants de dix pays méditerranéens. Elle a pour principaux objectifs de :

– favoriser tous les échanges d'information, d'expériences et de savoir entre toutes les personnes et les institutions de quelque pays que ce soit qui sont concernés à quelque titre que ce soit par la forêt et les espaces naturels méditerranéens,

– promouvoir et animer toutes les formes de coopération.

Elle envisage :

– de lancer un programme de coopération décentralisée,

– de participer au 11^e Congrès forestier mondial d'Antalya (Turquie)

– de préparer avec les régions intéressées le premier congrès forestier méditerranéen.

Contact : 14, rue Louis-Astouin

13002 Marseille – France

Tél. 33 04 91 56 06 91

Fax 33 04 91 91 93 97

Édité avec la participation
financière de :

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ministère de l'agriculture et de la pêche



Région
Provence-Alpes
Côte d'Azur



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
EN VUE DE LA PROTECTION
DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE



Lu pour vous

Un guide de normalisation des équipements DFCI de terrain accompagné d'une charte de représentation graphique.

Les normes proposées sont le résultat d'un long travail au sein de groupes de travail constitués de forestiers et de sapeurs pompiers expérimentés dans ce domaine.

La normalisation retenue se situe à un niveau minimal, acceptable sur l'ensemble de la zone sud. Ce document est une étape indispensable pour optimiser la gestion des équipements de terrain (sécurité, maintenance, signalisation et cartographie).

Les services en seront destinataires aux bons soins de la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne. Ce guide a été remis aux participants de la journée technique du 3/12/1996.

Les incendies de forêt en région méditerranéenne : constitution et utilisation des bases de données

De nombreux pays de la région méditerranéenne ont créé des bases de données sur les incendies de forêt affectant leurs territoires. Plusieurs d'entre eux ont d'ores et déjà adopté un socle commun d'informations mises à la disposition de tous, qui permet de comparer les effets et les causes de ces incendies sur ces territoires.

Un atelier du réseau « aménagements anti-incendies de forêt » de *Silva Mediterranea* s'est tenu du 30/11 au 4/12/1993 à Montpellier (France), en relation avec d'autres organismes (FAO/ECE, CEE, CIHEAM, réseaux nationaux), sous l'impulsion de P. Delabraze, M. Malagnoux, R. Velez et R. Chevrou, en vue de développer l'utilisation de ces bases de données.

Plusieurs textes montrent l'intérêt des données du socle commun qui permettent de comparer, selon les pays et leurs régions : les dégâts dus à ces incendies; les périodes les plus critiques (saisons, mois, jours, heures) ; et leurs causes (accidentelles, criminelles, naturelles), qui sont loin d'être uniformes.

De ces analyses sont déduits divers moyens de réduire les risques, adaptés à chaque cas : information du public, collaboration avec les fermiers, aménagement des zones de départ de feux dangereux, surveillance, répression, etc.

Diverses améliorations sont proposées : pour affiner la connaissance des causes en fonction des coutumes locales; pour améliorer l'estimation des dégâts en utilisant un SIG et les données des services d'inventaire forestier national; et pour estimer les coûts de reconstitution de la végétation.

Quelques exposés techniques montrent que des analyses plus détaillées des données sur les incendies, associées à des données provenant d'autres sources, existantes ou à développer, en utilisant un SIG éventuellement, permettent : d'estimer les coûts des interventions et d'optimiser la mise en œuvre des moyens de lutte; d'estimer l'aménagement des bordures des routes et des autoroutes; d'estimer et de cartographier les risques; d'optimiser les actions de prévention (pistes, pare-feu, coupures de combustible, points d'eau, répartition géographique des investissements, notamment des moyens de lutte, etc.); et de modéliser la progression du feu.

Les actes de cet atelier sont parus dans le numéro 25 série A d'Options Méditerranéennes.

Disponible (220FF) auprès de :
CIHEAM/IAM.M
3191, route de Mende, BP 5056
34033 Montpellier Cedex 1
Tel. (33) 04 67 04 60 00
Fax (33) 04 67 54 25 27